

# Aide à l'amélioration de l'habitat privé : « Subvention Energie »



## Communauté de Communes du Pays des Herbiers

**Mathieu BREMAUD**

Service Habitat

6 rue du Tourniquet

85 500 LES HERBIERS

Tel : 02 51 66 82 27

[mathieu.bremaud@paysdesherbiers.fr](mailto:mathieu.bremaud@paysdesherbiers.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans le cadre de sa politique locale de l'habitat, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers conseille et soutient financièrement les propriétaires privés qui réalisent des travaux d'économie d'énergies ou d'énergies renouvelables.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, la CCPH a modifié son système de subvention. Désormais, les ménages sont subventionnés en fonction des économies d'énergie et de l'étiquette énergétique obtenu après travaux. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le règlement qui régit l'attribution et le versement des subventions.

---

### TYPE D'AIDE

Subvention

---

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Les communes de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

---

### TYPE DE BENEFICIAIRES

Les propriétaires privés.

---

### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Travaux réalisés par des professionnels qualifiés RGE
- Critères techniques identiques au crédit d'impôt.
- Les logements éligibles sont les logements achevés (clos et couverts) avant le 1er septembre 2006.
- Les travaux pris en compte pour l'obtention de la subvention doivent être réalisés dans les deux ans à compter de son octroi. Le montant définitif de la subvention est recalculé au vu du bouquet de travaux réalisés au cours de cette période.
- Le montant des travaux éligible doit être supérieur à 500 € pour l'octroi d'une aide.

---

## MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Voir règlement.

---

## ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Budget 2018 : 111 400 €

Budget 2020 : 300 000 €

Budget 2022 : 200 000 €

Budget 2024 : 150 000 €

---

## BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

	Nombre de logements	Montant subventions	Chiffre d'affaires
2006	90	30 279 €	578 576 €
2007	372	129 774 €	2 654 340 €
2008	447	161 866 €	3 537 196 €
2009	572	191 695 €	4 275 132 €
2010	528	152 840 €	4 208 960 €
2011	278	85 758 €	2 115 248 €
2012	197	67 788 €	987 209 €
2013	278	106 664 €	1 396 597 €
2014	232	92 880 €	1 226 400 €
2015	279	131 502 €	1 753 633 €
2016	216	103 622 €	1 502 480 €
2017	183	69 006 €	995 214 €
2018	181	74 659 €	1 270 329 €
2019	196	75 263 €	1 393 345 €
2020	145	100 663 €	1 631 652 €
2021	90	98 707 €	854 325 €
2022	46	138 889 €	1 151 122 €
2023	34	108 105 €	1 072 032 €
<b>Total</b>	<b>4 364</b>	<b>1 919 960 €</b>	<b>32 603 790 €</b>

